



## Trajets de soins : un nouveau concept de soins partagés en assurance maladie

**A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 : lancement des trajets de soins pour patients diabétiques de type 2**

### Qu'est-ce qu'un trajet de soins ?

Un trajet de soins organise la prise en charge et le suivi du patient qui a une maladie chronique. Le trajet de soins prévoit une collaboration entre 3 parties : le patient, son médecin généraliste et son médecin spécialiste. Le trajet de soins commence après la signature du « contrat trajet de soins » par ces 3 parties et dure 4 ans.

### Pour qui ?

Le trajet de soins est destiné pour l'instant à des sous-groupes de patients avec :

- une insuffisance rénale chronique
- un diabète sucré de type 2.

A l'avenir, il est possible que d'autres maladies chroniques entrent en ligne de compte pour les trajets de soins.

	<b>Diabète de type 2</b>	<b>Insuffisance rénale chronique</b>
<b>Critères d'inclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ou 2 injections d'insuline par jour</li> <li>- contrôle insuffisant lors d'un traitement oral maximal, et un traitement à l'insuline est envisagé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir une insuffisance rénale chronique, définie par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• un GFR calculé &lt;45ml/min/1,73m<sup>2</sup> selon la formule simplifiée MDRD, confirmé une 2<sup>e</sup> fois après au moins 3 mois</li> </ul> </li> <li><u>et/ou</u></li> <li>• une protéinurie &gt;1g/jour, confirmée une 2<sup>e</sup> fois après au moins 3 mois</li> <li>- être âgé de plus de 18 ans</li> <li>+</li> <li>- ne pas être en dialyse et ne pas avoir subi de transplantation rénale</li> <li>- être capable de se rendre à une consultation</li> </ul>
<b>Critères d'exclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diabète de type 1</li> <li>- être enceinte ou souhaiter l'être</li> <li>- plus de 2 injections d'insuline par jour</li> </ul>	

### Quels sont les avantages du trajet de soins pour le patient ?

- ses consultations chez le généraliste et le spécialiste de sa maladie sont entièrement remboursées
- Il a la garantie d'une collaboration étroite entre son médecin généraliste, son spécialiste et les autres dispensateurs de soins
- il reçoit toutes les infos nécessaires à propos de la prise en charge de sa maladie (mode de vie sain, médicaments, contrôles médicaux, ...)
- selon la maladie, il a accès à du matériel spécifique, des consultations chez l'éducateur en diabétologie, le diététicien, le podologue, ...

### Quel est le rôle du diététicien agréé dans les trajets de soins ?

Il dispense des séances de diététique de min. 30 minutes, sur prescription médicale :

- diabète de type 2 : 2 séances par an
- insuffisance rénale chronique : 2, 3 ou 4 séances par an selon le stade de la maladie.

Ces séances sont remboursées par l'assurance maladie. Le patient ne paie que le ticket modérateur.

**Plus d'infos ?** Consultez le site web [www.trajetdesoins.be](http://www.trajetdesoins.be)